

Crédit Mutuel

"Sécurisons nos réparations".

LA CHARTE

*Dans notre département rural, **la mobilité** s'appuie principalement sur des déplacements en voiture. De nombreux ménages fragilisés par l'inflation, les accidents de la vie (séparation familiale, décès, maladie, chômage...) rencontrent des difficultés pour ajuster leur budget et délaissent l'entretien et les réparations de leur voiture.*

La Fédération Nationale des Artisans de l'Automobile Vendéenne, SOS Familles Emmaüs Vendée et le Crédit Mutuel Océan proposent de sécuriser la relation entre le Client et son Garagiste.

LE CLIENT : Avoir une voiture en bon état jusqu' au contrôle technique suivant ou une période personnelle plus sereine.

LE GARAGISTE : Sécuriser le paiement du garagiste signataire de la charte FNA 85, par l'intermédiaire d'un financement du SOS familles Emmaüs ou du Crédit Mutuel Océan.

1 - Engagement du Garagiste adhérent « FNA 85 », signataire de la charte

- Les **garagistes signataires** de la charte informent les clients rencontrant des difficultés de paiement de prendre contact avec SOS FAMILLES EMMAÛS Vendée ou un travailleur social pour étudier la possibilité de financement par micro-crédit social avec le Crédit Mutuel Océan ou par avance financière remboursable.

- A partir d'un **contrôle technique du véhicule** ou d'une demande de réparation, le garagiste adhérent de la charte propose par devis obligatoire avant travaux, un bilan complet sur la durabilité du véhicule et ses réparations potentielles. Sachant que l'objectif est que le véhicule puisse repasser positivement au contrôle technique suivant (durée 2 ans).

- Les devis sont réalisés sur la base d'un **tarif préférentiel** proposé par le garage adhérent de la charte, avec remise si possible. L'offre s'applique aux véhicules facilement réparables avec de la pièce d'occasion, de petite cylindrée et d'un modèle courant (Marques françaises ou associées).

- Pour anticiper le financement des réparations non prévues et l'entretien nécessaire pour la durabilité de la voiture, **un contrat d'entretien** (niveau à négocier) pourra être proposé aux clients et constitue **une reconnaissance de la confiance** proposée par le garagiste adhérent de la charte.

2 - Engagement du SOS FAMILLES EMMAÜS Vendée :

- Les **accueillants** du SOS FAMILLES EMMAÜS Vendée **informent** les demandeurs, des garages signataires de la charte proches de leur domicile et assurent le suivi administratif et financier du dossier (l'achat du véhicule, les réparations et le contrat d'entretien voir de réparation).

- A la réception de la demande adressée par l'intermédiaire d'un travailleur social et d'un devis du garagiste, les accueillants du SOS FAMILLES EMMAÜS Vendée **étudient les possibilités de financement** des réparations ou du nouveau véhicule. Le rendez-vous initial avec un travailleur social permet de faire l'état des lieux des aides sociales potentielles.

- Après acceptation du dossier par les membres de la commission financière de SOS FAMILLES EMMAÜS Vendée et réception de la facture, **le règlement** se fait directement auprès du garage réparateur par virement bancaire (délai 3 à 4 jours).

- Les **sommes accordées** sont des avances financières remboursables ou un Micro-Crédit social négocié avec notre partenaire bancaire « Le CREDIT MUTUEL OCEAN ».

Fait à

La ROCHE SUR YON

le

06/11/2023

La Fédération Nationale des

SOS FAMILLES

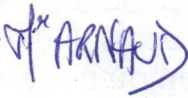
Le CRÉDIT MUTUEL

Artisans de l'Automobile 85.

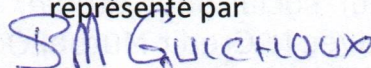
EMMAÜS Vendée.

OCEAN

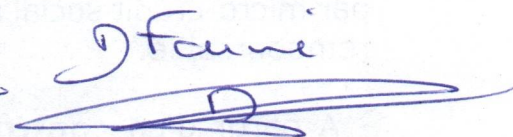
représentée par



représenté par



représenté par



Le garagiste signataire de la charte représenté par

Informations complémentaires et la liste des artisans de l'automobile signataires

de la charte à consulter sur le site « **sfe85.fr** »
